

Aides aux travaux de réhabilitation ANC

Questions / réponses

ETAPE 1 - Suis-je éligible aux aides du département ?

- ✓ Je suis propriétaire occupant de ma maison d'habitation principale vieille de plus de 15 ans.
- ✓ Mon dispositif d'assainissement individuel a été jugé par le SPANC non-conforme avec obligation de travaux. Le dernier contrôle date de moins de 3 ans.
- ✓ Mon revenu fiscal de référence appartient à l'une des catégories de ménages suivantes :

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence des ménages de catégorie 1	Revenu fiscal de référence des ménages de catégorie 2	Revenu fiscal de référence des ménages de catégorie 3
1	< 11 167 €	< 20 304 €	< 26 395 €
2	< 16 270 €	< 27 114 €	< 35 248 €
3	< 19 565 €	< 32 607 €	< 42 389 €
4	< 21 769 €	< 39 364 €	< 51 173 €
5	< 25 470 €	< 46 308 €	< 60 200 €
Par personne supplémentaire	+ 3 202	+ 5 821	+ 7 567

ETAPE 2 - Je suis éligible, à quelle aide puis-je prétendre ?

Le montant de l'aide est variable selon la catégorie de ménage à laquelle j'appartiens.

Ménage de catégorie 1	Ménage de catégorie 2	Ménage de catégorie 3
Participation à hauteur de 65% du montant HT des travaux.	Participation à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.	Participation à hauteur de 30 % du montant HT des travaux.

Quelque soit ma catégorie de ménage, le montant de l'aide est plafonné à 5 000 € maximum.

ETAPE 3 - Je suis éligible, que dois-je faire ?

- ✓ Faire valider mon projet de travaux de réhabilitation par le SPANC (dossier de conception).
- ✓ Faire réaliser un devis à une ou plusieurs entreprises ayant les compétences et assurances requises.
- ✓ Déposer mon dossier de demande complet auprès du département.

- ✓ Attendre la décision positive du département pour faire démarrer mes travaux.

ETAPE 4 - Que doit contenir mon dossier de demande d'aide ?

- ✓ La lettre de demande d'aide financière (ci-jointe) datée et signée.
- ✓ Le rapport de contrôle de fonctionnement de mon installation, réalisé par le SPANC et daté de moins de 3 ans.
- ✓ Mon dernier avis d'imposition.
- ✓ Une attestation de propriété.
- ✓ Le rapport de contrôle de conception de mon projet de travaux de réhabilitation, validé par le SPANC.
- ✓ Le devis des travaux à réaliser.
- ✓ Un Relevé d'Identité Bancaire.

ETAPE 5 - À qui dois-je adresser mon dossier de demande d'aide ?

MONSIEUR LE PRESIDENT
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE
1 ESPLANADE CHARLES DE GAULLE
CS 71223
33074 BORDEAUX CEDEX

RECAPITULATIF DES ETAPES A RESPECTER

